

Madame Odette de Mitry  
Madame Fanny Aymer de la Chevalerie  
Château de Bétange  
57190 Florange  
06 08 46 91 50 et fani.aymer@yahoo.fr

Monsieur Michel Morin  
Président de la Commission du Débat Public  
9 ter, rue Pasteur  
57000 Metz

Florange, le 15 septembre 2015

Objet : le projet d'autoroute A31 bis et son impact sur la commune de Florange et le château de Bétange

Monsieur,

Lors de la réunion de débat public qui s'est tenue à Yutz le 1<sup>er</sup> juin dernier, nous sommes intervenues publiquement pour attirer votre attention sur l'impact catastrophique qu'aurait le tracé actuellement envisagé de l'A31 bis sur le château et le parc de Bétange.

Le château et son parc de 65 hectares constituent un ensemble d'une qualité rare et l'un des derniers de ce genre dans la vallée de la Fensch.

Le tracé actuellement envisagé est antérieur au classement du parc et du château de Bétange à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH). Le parc de Bétange a été inscrit à l'ISMH par un arrêté du 29 juin 1993 pour le motif suivant : « considérant que le parc de Bétange aménagé au Second Empire et représentatif de la grande sidérurgie lorraine, présente un intérêt public pour sa conception paysagère. » Le château de Bétange a lui été inscrit à l'ISMH par un arrêté du 16 juillet 2007 pour le motif suivant : « considérant que le château de Bétange présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation, puisqu'il témoigne de la persistance du goût pour l'architecture XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'histoire sociologique du Val de Fensch, en particulier dans ses intérieurs dont les dispositions des années 1920 sont en grande partie conservées. »

Comme nous l'avons souligné dans notre intervention, le tracé envisagé couperait l'allée principale d'accès, soulevant la question évidente de l'accès au domaine et entraînerait également l'amputation d'un quart de cette allée de 650 mètres de long avec l'abattage de 31 marronniers plus que centenaires. Il aurait aussi pour conséquence de créer une pollution bien sûr visuelle mais également sonore mettant en danger les nombreuses espèces qui peuplent le parc de Bétange.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, plusieurs associations se sont manifestées auprès de vous pour témoigner du caractère exceptionnel du château et du parc de Bétange et de l'urgence d'envisager un tracé alternatif. La Demeure Historique vous a ainsi écrit le 30 juin 2015 et la CPEPESC Lorraine dans son courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2015 a inscrit le parc de Bétange, mais surtout son allée, parmi les endroits remarquables pour la préservation des chauves-souris. Le parc de Bétange, qui constitue un havre de paix dans cet environnement industriel, comporte des refuges labellisés CPEPESC pour les chauves-souris.

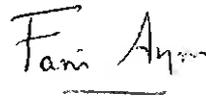
Nous souhaitons également vous rappeler que nous soutenons activement le tracé présenté par le maire de Florange qui épargnerait le château et le parc de Bétange et nous vous demandons instamment de reconsidérer le tracé envisagé pour maintenir intacte cette superbe allée de marronniers, visible par tous, qui fait partie du patrimoine de la vallée de la Fensch et en particulier des habitants de Terville et de Florange.

Nous vous joignons les courriers de la Demeure Historique et de la CPEPESC Lorraine et vous demandons de verser ce courrier et les lettres qui l'accompagnent au dossier de ce projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Odette de Mitry



Fanny Aymer de la Chevalerie

PJ : lettres de la Demeure Historique et de la CPEPESC Lorraine